



Un héritier bloque la signature Définitive

Par **spartoo0806**, le **03/11/2018 à 04:22**

Bonjour
Je suis agent immobilier et j'avais une maison en vente avec 5 héritiers. J'ai bien sûr un mandat signé des 5. Je trouve un acquéreur qui fait une offre au prix. La vente est parfaite.
Nous signons le compromis en juin. La veille de la signature définitive l'un des héritiers (minoritaire) refuse le partage de l'héritage et la signature est reportée. Sauf que cela fait 2 mois que c'est statut quo. Le notaire a fait appel au cridon, a relancé le notaire de l'héritier Mais les vendeurs n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une répartition de l'héritage. Depuis, les acquéreurs vivent dans la maison, je n'ai de nouvelle de personne et je me demande ce que je peux faire pour être payée de ma commission.
Merci pour votre retour

Par **morobar**, le **03/11/2018 à 08:51**

Bonjour,
Qui donc a donné les clefs de la maison au futur acquéreur ?
Le notaire en possession des 5 accords doit dresser un PV de carence.

Par **amajuris**, le **03/11/2018 à 09:04**

bonjour,
comme la promesse de vente n'a pas été signée par tout les indivisaires, il appartient aux indivisaires de demander au tribunal l'autorisation de vendre malgré le refus d'un indivisaire.
en l'absence de compromis signé par tout les indivisaires, vous ne pouvez pas réclamer votre commission.
comment se fait-il que les acquéreurs vivent dans la maison, sont-ils locataires ?
salutations

Par **spartoo0806**, le **03/11/2018** à **15:58**

Bonjour rnMerci pour vos retoursrnL'acte authentique ayant été annulé la veille, les futurs propriétaires étaient à la rue de leur hébergement 24 h plus tard. Les notaires, avec l'accord des 5 héritiers, se sont mis d'accord pour une mise à disposition du bien. Le compromis a bien été signé par les 5 héritiers. Mais aujourd'hui l'un d'eux s'oppose au partage de l'héritage et ainsi bloque la vente. Le notaire m'a dit avoir relancé tous les notaires désignés sur ce dossier mais ne sait plus quoi faire....